

**Rubrique:** Construction, territoire, énergie et transports  
**Sous-rubrique:** Mise en consultation publique des plans  
**Date de publication:** KABVS 19.04.2024  
**Visible par le public jusqu'au:** 19.04.2025  
**Numéro de publication:** BA-VS10-0000000423

**Entité de publication**

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität, Rue des Creusets 5, 1950 Sion

## Mise en consultation publique des plans – Projet d'assainissement du bruit en traversée de Niouc (RC 40), Anniviers

**Titre de la mise à enquête des plans**

Projet d'assainissement du bruit en traversée de Niouc (RC 40)

**Entité responsable**

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

**Description du projet**

Le Service de la mobilité, d'entente avec la commune d'Anniviers, soumet à l'enquête publique le projet d'assainissement bruit en traversée de Niouc, sur la route cantonale RC n° 40 Sierre - Vissoie - Ayer - Zinal, sur le territoire de la commune d'Anniviers.

Ce dossier comprend :

- la demande d'allègement, conformément aux art. 17 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et 14 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB), par rapport à 18 bâtiments et 13 parcelles équipées, constructibles et non bâties.

**Date de publication**

Le 19 avril 2024

**Moyen de droit / Consultation**

Le dossier complet peut être consulté pendant le délai de 30 jours à l'Administration communale d'Anniviers, au Service de la mobilité (Bâtiment Mutua, rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité, arrondissement 2 - Valais central (rue Traversière 3, 1950 Sion).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit, sous pli recommandé, au Conseil municipal d'Anniviers dans le délai de trente jours à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique.

**Point de contact**

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität  
Rue des Creusets 5  
1950 Sion

**Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique**

30 jours